

Retour sur le colloque du 4 février 2012 consacré à la tragédie des harkis



Une longue journée, pleine d'enseignements, pleines d'échanges, des échanges parfois passionnés qui témoignent de blessures encore ouvertes, des frustrations aussi car le temps manquait pour permettre à tous de s'exprimer. A de rares exceptions, les propos ont été civilisés et républicains. Le président de la LICRA a fait une conclusion brillante. L'association harkis et droits de l'Homme y a été très sensible. Elle remercie chaleureusement son président et la LICRA toute entière pour le soutien apporté.

Quelques flashes, forcément incomplets (et sans doute imprécis), sur ce colloque (le nombre de lignes consacrées à chaque partie n'est pas proportionnel à l'intérêt pour le sujet). Peut-être pourrons nous insérer des vidéos dans les prochains jours :

LES NATIONALISTES ALGERIENS ET LES SUPPLETIFS PENDANT LA GUERRE

Débat animé par Audrey Pulvar avec :

- Benjamin Stora, historien, université de Paris XIII
- François-Xavier Hautreux, historien, université Denis Diderot Paris VII.

Audrey Pulvar indique qu'il semble que c'est à l'échelle des deux pays que les harkis ont été effacés de l'histoire officielle.



Benjamin Stora précise que du côté algérien, la présence des paysans en armes du côté français remet en question le mythe nationaliste de l'armée paysanne unanime engagée dans les rangs de l'ALN. Le paysan a été très tôt un objet de conquête pour les nationalistes : dans le film « chroniques des années de braise », c'est le citoyen qui vient convaincre le paysan de s'engager dans l'ALN. Du côté français, la question des harkis renvoie aux conditions de passage à l'indépendance. On ne peut plus voir cette question sous le seul angle de la fidélité à l'Algérie française, c'est une reconstruction après-coup.

Audrey Pulvar demande pourquoi un tel écart entre la confiance des harkis et la désinvolture avec laquelle ils ont été traités.

Benjamin Stora indique qu'en 1959, pour de Gaulle, l'Algérie c'est terminé, il faut passer à autre chose. Mais en Algérie, on ne le sait pas encore. En 1960, Paris essaie de réduire le nombre de supplétifs mais l'Armée s'y oppose. En 1961, des études sont faites sur les populations musulmanes menacées. En mars 1961, le nombre de harkis passe de 60 000 à 45 000. Les mesures de protection n'existent pas sur le terrain. La population sera sélectionnée sur le critère « assimilable ou non ».

Audrey Pulvar demande si les Algériens s'approprient l'histoire des harkis.



Pour Benjamin Stora, le débat ne fait que commencer. L'idée massivement diffusée est que les harkis sont synonymes de trahison et cette idée s'est diffusée dans l'immigration. On peut observer quelques signes d'inversion de cette tendance, mais ce n'est pas quelque chose de massif.

Audrey Pulvar fait part de la difficulté à évaluer le nombre de supplétifs.

François Xavier Hautreux indique qu'il n'y avait pas de tenue de registres ; pendant très longtemps, il n'y pas eu de contrats signés. On n'a aucune idée du roulement des effectifs à l'intérieur des unités.

Audrey Pulvar demande si on sait combien de harkis ont été massacrés.

Pour François Xavier Hautreux, un nombre important d'auxiliaires ont été victimes de massacres ; il y a eu aussi des notables, des combattants nationalistes opposés au FLN (voir les maquis du MNA), des règlements de compte entre factions du FLN à l'été et à l'automne 1962.

Audrey Pulvar demande si le recours à des supplétifs est ancien.

Benjamin Stora indique que les paysans ont le sentiment d'être dans une continuité lorsque la guerre d'Algérie va commencer, vu la tradition d'engagement dans les combats français (guerres mondiales, guerre en Indochine). Les nationalistes sont d'abord des citadins et des algériens vivant ou ayant vécu dans le monde d'immigration. Il y a malgré tout une reconstruction historique, une mythologie basée sur l'exaltation des valeurs paysannes. La bataille idéologique du FLN est la conquête des campagnes. Des fractures vont donc s'introduire progressivement au sein des familles paysannes.



Audrey Pulvar demande si le massacre de Melouza est un moment de basculement dans l'engagement des supplétifs. François Xavier Hautreux indique qu'il faut imaginer la société rurale algérienne avec sa hiérarchie propre. La colonisation n'a pas pénétré partout et les paysans sont plus ou moins attachés à un chef qui va entraîner sa « clientèle ». Le cas le plus connu est celui du bachaga Boualem, dans l'Ouarsenis, qui n'est pas lui-même un harki,, qui va entraîner ses hommes (c'est comme cela qu'il les désigne,), du côté de l'armée française. Il y a effectivement cette tradition de suivre un chef.

Benjamin Stora rappelle que le massacre de Melouza oppose des nationalistes entre eux. 400 villageois sont assassinés en une nuit ; c'est un moment de terreur et d'effroi absolu dans la paysannerie algérienne, qui s'étend jusque dans l'immigration en France. Le FLN est dans la dénégation du massacre, ce qui va entraîner une guerre des mémoires instantanée. C'est le summum de la violence entre villageois.

En France, l'affrontement MNA/FLN fera environ 4000 morts et 12 000 blessés dans l'immigration algérienne en France. Avec Melouza, c'est la disparition d'un espace intermédiaire, c'est l'inauguration d'une façon d'être en politique : « avec nous ou contre nous ». Les déterminismes idéologiques vont peser assez peu pour laisser la place à d'autres critères : exactions contre ma famille, contre mon village, logiques de la survie de sa lignée, de sa famille, de son village. Ainsi, la délimitation des camps ne s'est pas faite dès le début de la guerre.

François Xavier Hautreux indique que certains hommes de l'immigration issus de la région de Melouza vont rejoindre l'armée française pour venger les morts de leur région. Il y a aussi en Algérie la peur de l'armée française, la peur du FLN, la situation sociale misérable (voir les raisons de l'immigration en métropole). C'est en 1957 que les harkis passent sous le commandement de l'armée (ils dépendaient avant de la police). Les harkis étaient étroitement surveillés par la police militaire et les services de renseignement pour éviter les désertions (effet psychologique désastreux) avec des pertes d'armes et de munitions.



>

Benjamin Stora indique qu'à partir de 1960, la population bascule progressivement en faveur de l'indépendance, d'où le sentiment de piège qui se referme sur ceux qui se retrouvent du côté de la France. L'immense majorité des algériens votera en faveur de l'indépendance. Au fur et à mesure que se rapproche l'échéance, l'enjeu de protection devient de plus en plus fort. Il est logique et normal que les harkis se sentent protégés car les autorités publiques françaises et certains officiers leur disent « *ne vous en faites pas, on va vous protéger* ». il y a une promesse qui va se révéler être une trahison.

Voir un extrait de la table ronde (video de qualité très moyenne)

Colloque licra du 4 février sur la tragédie des... par *associationahdh*

Audrey Pulvar demande s'il y a des promesses émanant du FLN.

Benjamin Stora indique que le FLN multipliera les déclarations rassurantes mais les harkis savent que le FLN est un rassemblement hétéroclite, les seuls en qui ils ont confiance, c'est la France. Ils sont persuadés que les discussions d'Evian les concernent, alors que les sujets discutés concernent en fait le Sahara et le pétrole...

LA QUESTION POLITIQUE SUR LE SUJET EN ALGERIE

Débat animé par Benoît Falaize avec :

- Lydia Aït Saadi, historienne, Institut national des langues et civilisations orientales.
- Zineb Ali-Benali, professeur de littérature dite francophone, Université de Paris VIII

Lydia Aït Sadi a rappelé les termes inexcusables utilisés par Bouteflika envers les harkis en juin 2000. Elle indique avoir noté quelques évolutions dans quelques interventions du personnel politique algérien.



Fatima Besnaci-Lancou souligne qu'en 1997, le président d'alors, Zeroual, avait indiqué que les terroristes islamistes qui montaient alors au maquis étaient des fils de harkis.

Zineb Benali a indiqué que l'histoire de l'Algérie est prise entre deux blocs dont il faut faire bouger les frontières et que les jeunes ne se retrouvaient pas dans des cadres, des catégories figées.

Benoît Falaize a souligné que les harkis étaient une population « illégitime » de côtés de la Méditerranée : illégitimes en France car ils viennent révéler ce qu'a été la colonisation, illégitime en Algérie car ils révèlent les paradoxes, les ambiguïtés de la paysannerie algérienne.



Lydia Aït Sadi, qui a étudié les manuels d'histoire en Algérie de 1962 à 2008, indique que l'État se considérait comme le seul garant de l'écriture des manuels, manuels où, jusqu'au début des années 1990, le seul héros était le peuple algérien, avec une règle non écrite : on ne parle pas de tout ce qui pouvait être dérangeant. Les choses évolueront à partir des années 1990. Le héros est d'abord un héros mort, quitte à mentir sur les circonstances de sa disparition.

Aujourd'hui, 10 pages au total (sur l'ensemble des manuels) parlent des harkis ; on y parle de choix, et du fait que cela n'a pas toujours été un choix. La question des massacres et de l'abandon n'est jamais abordée.

3. L'ABANDON DES HARKIS EN 1962

Débat animé par Antoine Spire, avec :

- Gilles Manceron, historien, vice-président de la Ligue des Droits de l'homme.
- Todd Shepard, historien, Associate Professor, Department of History, St Johns Hopkins University, Baltimore, USA.

Antoine Spire pose la question de la citoyenneté pour les harkis.



Todd Shepard indique qu'en 1958, tous les algériens ont la citoyenneté française mais qu'on va évacuer cette nationalité. Cette nationalité est formelle. Les harkis ne sont pas traités comme citoyens, ils seront forcés de réclamer leur citoyenneté en 1962 lorsqu'ils arrivent en France. Cette attitude révèle beaucoup de choses sur l'histoire de France.

Gilles Manceron complète en précisant que les deux États vont se définir ou se construire sur des bases qui prennent en compte le critère ethnique.

Antoine Spire indique qu'il n'a trouvé aucune mention, dans les manuels scolaires, des textes de juillet 1962 qui demandent aux harkis une démarche pour devenir Français, à des hommes qui sont déjà Français.

Voir un extrait de cette table ronde (video de qualité très moyenne) :

Colloque licra du 4 février 2012 sur la... par *associationahdh*

Todd Shepard indique que les accords d'Evian prévoient que tous les « musulmans » gardent leur nationalité française sauf en cas de renonciation explicite. De fait, on va enlever le terme « citoyen », puis le terme « rapatriés » pour les appeler « réfugiés » (alors qu'ils cherchent refuge dans leur pays).

Antoine Spire indique que la gauche et l'extrême gauche française ne réagissent pas à cette obstruction à la nationalité française.

Gilles Manceron indique que c'est l'ensemble de la classe politique qui ne réagit pas. Il y a eu des réactions contre les massacres mais pas contre le déni de citoyenneté.

Un débat s'engage sur le nombre de morts.

Gilles Manceron conclut qu'on ne peut citer que des fourchettes et qu'en tout état de cause, même si les historiens citent des chiffres qui paraissent sous estimés pour certains, cela ne veut pas dire « *les massacres, ce n'est pas grave* ».



Todd Shepard s'étonne qu'on ait pu avoir des réticences à accueillir les harkis en invoquant le prétexte qu'ils pouvaient rejoindre l'OAS alors qu'on n'a jamais empêché les pieds-noirs soupçonnés de sympathies envers l'OAS de rejoindre la métropole. Il y a, là aussi, une discrimination basée sur la race.

4. 2ème VOLET DE L'ABANDON : L'ENFERMEMENT DANS LES CAMPS HIER. QUEL ESPOIR POUR DEMAIN ?

Débat animé par Georges-Marc Benamou, avec :

- Abderahmen Moumen, historien, chercheur ass. Au CHRIS (Centre de recherches historiques sur les sociétés méditerranéennes).
- Régis Pierret, sociologue, chercheur ass. au CADIS Centre d'Analyse et d'Intervention Sociologie, CNRS/EHESS. Séries de témoignages (camps, prisons, révoltes...) - vidéo INA.

Abderahmen Moumen indique que l'idée centrale en 1962, en France, est « les harkis on n'en veut pas » et le principe de marginalisation est appliqué dès le départ.



Régis Pierret précise que toutes les familles de harkis ne passent pas dans les camps.

A. Moumen indique que 42 000 personnes sont passées par les camps, et environ 40 000 autres n'y sont pas passées, soit parce qu'ils sont entrés clandestinement, soit parce qu'ils sont arrivés dans le cadre de l'immigration classique.

R. Pierret rappelle l'affaire du fils de harki retenu en Algérie en 1975, qui constitue un des éléments de la révolte des enfants de harkis, la même année.



A. Moumen précise qu'il n'y a pas d'homogénéité de la population harki et que le rapport à l'histoire, à la religion, à la terre algérienne, est fortement dépendant des trajectoires individuelles de chacun.

5. LA QUESTION DE LA QUALIFICATION DES CRIMES SUBIS PAR LES HARKIS.

Débat animé par Alain David, philosophe, ancien Directeur de programmes au Collège international de philosophie, avec :

- Géraud de la Pradelle, juriste université de Paris X.
- François Sebbah, philosophe, université de Compiègne
- Charles Tamazount, juriste.

Alain David souhaite aborder l'hypothèse du crime contre l'humanité en tant que philosophe, tout en précisant que la raison juridique et la raison philosophique ne se recouvrent pas. Ainsi, par exemple, comment assigner l'inhumanité spécifique d'un acte - le crime contre l'humanité - alors que, selon sa définition même, tout crime est déjà une atteinte à l'humanité ? Il estime qu'il faut faire, dans une perspective heuristique, l'hypothèse du crime contre l'humanité.



Géraud de la Pradelle indique que le crime contre l'humanité en tant que notion juridique nécessite de trouver un tribunal pour condamner (ou absoudre...) et d'identifier des personnes ayant commis les actes qui sont reprochés. Viennent ensuite se greffer les questions de rétroactivité, de partie civile et le risque de perdre un procès avec le choc médiatique en retour : « *ils se sont plaint pour rien !* ».

La notion de crime contre l'humanité implique qu'on a « nié l'humain ».



Charles Tamazount indique que les lois d'amnistie verrouillent toutes les possibilités de recours.

François Sebbah indique qu'on peut être d'autant plus attaché à la notion de crime contre l'humanité quand on subit un tort et qu'on ne peut pas le faire reconnaître. Il pencherait pour l'abandon du chemin juridique et pour le passage de l'émotion à la réflexion. Ce qui est frappant est le caractère inaudible du crime, la dénégation.



CONCLUSIONS DES INTERVENTIONS

Dominique Schnapper, sociologue (ancien membre du Conseil Constitutionnel), précise que toute réconciliation entre les deux pays ne pourra pas être vraiment établie si elle se fait par un déni de justice.

Voir un extrait de l'intervention de D. Schnapper (video de qualité très moyenne) :

Colloque licra sur les harkis du 4 février 2012... par *associationahdh*

CLOTURE DU COLLOQUE



Alain Jakubowicz, président de la Licra assure que la LICRA se place délibérément du côté des harkis pour mener le combat sur deux plans essentiels :

- la reconnaissance de la responsabilité de l'État dans le sort qu'a été celui des harkis, en Algérie et en France.
- l'obtention d'une réelle protection juridique afin que plus personne ne puisse traiter les harkis de sous-hommes, ne puisse les injurier en utilisant le fait qu'ils soient harkis, sans se voir condamné.